

PORTANT TARIFICATION DE LA LICENCE SCIENCES DE L'ÉDUCATION PORTEE PAR L'INSPE
EN FORMATION CONTINUE

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental (EPE) Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'EPE UCA ;

Vu la délibération à distance n°2021-03-30-05 du conseil d'administration de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne du 30 mars 2021 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification de la Licence Sciences de l'Éducation en formation continue comme suit :

- Tarif horaire : 10,00 €
- Coût global de la formation : 3 830,00 € de frais de formation hors + droits d'inscription nationaux.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'EPE UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/04/2021

Par délégué
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS

Le Président

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 13 AVR. 2021

- Publié le 13 AVR. 2021

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.